

Chaque année, le 28 avril commémore la journée internationale de la sécurité et de la santé au travail. En 2023, l'accent est mis sur le droit fondamental pour les travailleurs du monde entier à pouvoir travailler dans un environnement sûr et sain.

Chaque année, dans le monde

- Près de 2,2 millions de travailleurs meurent dans le cadre de leur travail (5 000 par jour).
- Près de 268 millions d'accidents du travail non mortels
- 160 millions de nouveaux cas de maladies professionnelles : des cancers provoqués par des substances dangereuses et/ou des conditions de travail pénibles, des affections musculosquelettiques, des maladies respiratoires, etc.

En 2021 :

- 604 565 accidents du travail
- 47 398 maladies professionnelles avec arrêt et/ou incapacité.
- 1164 travailleurs ont perdu la vie en raison de leur activité professionnelle (accident du trajet compris).

Pour l'UNSA, c'est inacceptable!

Les travailleurs et les travailleuses doivent pouvoir exercer leur profession dans un environnement de travail sûr et sain.

L'UNSA se bat pour que ce droit fondamental devienne enfin une réalité et revendique notamment :



Une obligation pour les employeurs de prendre en compte les risques professionnels auxquels sont exposés les sous-traitants, les intérimaires et les travailleurs détachés afin qu'ils soient mieux protégés.



Une réelle prise en compte des risques climatiques et environnementaux dans les politiques de prévention des entreprises et administrations. Mais également des risques psychosociaux par la reconnaissance, notamment, du burn-out et du bore-out comme maladies professionnelles.



Une meilleure protection des travailleurs exerçant un métier dit « pénible » en limitant dans la durée leur(s) exposition(s) à des risques professionnels dangereux et ce sans perte de rémunération.



Que la santé au travail, la qualité de vie et des conditions de travail deviennent une préoccupation majeure dans toutes les entreprises et administrations

Votre interlocuteur UNSA



